



En 2022 votre syndicat négocie une nouvelle convention avec des revalorisations et des évolutions métier

➔ Votre syndicat vous défend individuellement et collectivement afin de construire ensemble un avenir pour la profession

➔ En 2022 votre syndicat

- ➔ Vous représente en réunions de Commission Paritaire Locale avec la CPAM et auprès des élus et de l'administration
- ➔ Reste à votre écoute : de 9h à 18h du lundi au vendredi vous pouvez contacter Pascale et Benjamin - contact par mail à syndicatpharmaciens38@fspf.fr et par téléphone au 04 78 60 93 47
- ➔ Échange des informations rapides via le WhatsApp adhérents de l'Isère
- ➔ Vous propose des rendez-vous à ne pas manquer : novembre 2021 : « aider un adjoint ou un jeune pharmacien à s'installer »
- ➔ Étudie les dossiers de transfert et rendre un avis à l'ARS

➔ La FSPF c'est

- ➔ Des infos validées et sourcées dans votre boîte mail, sur la page Facebook adhérent et sur le site internet www.fspf.fr
- ➔ Le 1^{er} syndicat de pharmaciens de France (60 % des pharmacies syndiquées)
- ➔ Des services et des outils guide essentiel officine, guide RGPD, médiateur de la consommation



FSPF Privilèges pour vous faire gagner du temps, vous faciliter la vie et faire des économies - Des prix négociés avec des fournisseurs référencés (officines, frais généraux, ressources humaines, mobilité)

**Donnez-nous les moyens de vous défendre !
Donnez-vous les moyens d'être informés !
Adhérez !**

Bien confraternellement,
Valérie Fleury & David THIERRY - Présidents FSPF 38 -
Et l'ensemble des membres du bureau



APPEL DE COTISATION **Année 2022**

Tarifs mi-année

(Offre valable jusqu'au 31/07/2022)

Cotisation syndicale **275,00 €** au lieu 550,00 €

Cotisation minorée **225,00 €** au lieu de 450,00 €
Nouvel installé ou 1^{ère} adhésion

Pharmacien de France **96,00 €**
Le journal de référence de l'information professionnelle

Je choisis un règlement *Pharmacie :*

Titulaire(s) :

Par chèque :

- 225 € au lieu de 450,00 € = Adhésion « découverte »
- 275 € au lieu de 550,00 € = Adhésion seule

Cotisation et règlement à retourner à :

SYNDICAT DES PHARMACIENS – Fspf 38

Permanence : 31 rue Mazenod – 69003 LYON



Bon à savoir => Le montant de la cotisation syndicale peut être déduit de vos frais généraux